



## Nationalité française suite PACS

-----  
Par Vigou101

Bonjour,

Savez-vous si la "proposition de loi tendant à renforcer les droits des personnes liées par un PACS" a été votée ?

Le cas échéant, qu'en est-il de l'article 4 de ce projet de loi ?

« L'article 4 de la proposition de loi prévoit que le partenaire étranger d'un PACS conclu avec un partenaire de nationalité française peut acquérir cette nationalité par déclaration, au terme d'un délai de quatre ans à compter de l'enregistrement du pacte civil de solidarité. »

Merci d'avance pour votre aide.